

Communauté européenne

Original pour le bureau de placement

<b>1 Déclarant /Titulaire de l'autorisation</b> <i>(nom et adresse)</i>	<b>Admission temporaire</b> <b>Inventaire/document à déposer à l'appui de la déclaration en douane verbale</b> <small>(Articles 229 paragraphe 1, 497 paragraphe 3, 2ème alinéa, 499 troisième alinéa du règlement (CEE) n°2454/93)</small>	
<b>2 Marchandises destinées à être placées sous l'admission temporaire</b>		
<b>Désignation commerciale et/ou technique</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur (et monnaie)</b>
a)		
b)		
c)		
d)		
e)		
<b>3 Lieux d'utilisation et type d'utilisation des marchandises</b>		
<b>4 Durée de séjour des marchandises</b> (jours ou mois)		<b>5 Information complémentaire</b>
<b>6</b>	<b>Date</b>	<b>Signature</b>
		<b>Nom</b>

**RESERVE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION**

<b>Observations du bureau de placement</b>		
Délai d'apurement	Date de l'acceptation	Article correspondant des DAC
Moyens d'identification		
Bureau(x) d'apurement	Garantie	
Autres observations		
Date	Nom	Signature
		Cachet/Adresse
<b>Observations du bureau d'apurement</b>		
Les marchandises ont été réexportées le :		
Autres observations :		
Date	Nom	Signature
		Cachet

**Notes :**

- Les cases identifiées par un numéro en lettres grasses doivent être complétées par le déclarant.



- Après l'apurement du régime de l'admission temporaire, par exemple par la réexportation, le déclarant/titulaire de l'autorisation doit renvoyer l'exemplaire n° 1 du formulaire au bureau de placement, de façon à obtenir la levée de la garantie.

Communauté européenne

Copie pour le déclarant

<b>2</b>	<b>1 Déclarant /Titulaire de l'autorisation (nom et adresse)</b>	<b>Admission temporaire</b> <b>Inventaire/document à déposer à l'appui de la déclaration en douane verbale</b> (Articles 229 paragraphe 1, 497 paragraphe 3, 2ème alinéa, 499 troisième alinéa du règlement (CEE) n°2454/93)	
<b>2</b>	<b>2 Marchandises destinées à être placées sous l'admission temporaire</b>		
	<b>Désignation commerciale et/ou technique</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur (et monnaie)</b>
	a)		
	b)		
	c)		
<b>2</b>	d)		
<b>2</b>	e)		
<b>3 Lieux d'utilisation et type d'utilisation des marchandises</b>			
<b>4 Durée de séjour des marchandises (jours ou mois)</b>		<b>5 Information complémentaire</b>	
<b>6</b>			
<b>Date</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	

**RESERVE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION**

<b>Observations du bureau de placement</b>		
Délai d'apurement	Date de l'acceptation	Article correspondant des DAC
Moyens d'identification		
Bureau(x) d'apurement	Garantie	
Autres observations		
Date	Nom	Signature
		Cachet/Adresse
<b>Observations du bureau d'apurement</b>		
Les marchandises ont été réexportées le :		
Autres observations :		
Date	Nom	Signature
		Cachet

**Notes :**

- Les cases identifiées par un numéro en lettres grasses doivent être complétées par le déclarant.
- Après l'apurement du régime de l'admission temporaire, par exemple par la réexportation, le déclarant/titulaire de l'autorisation doit renvoyer l'exemplaire n° 1 du formulaire au bureau de placement, de façon à obtenir la levée de la garantie.